



Liminaire CAPL n°1
du 24 juin 2014
de recours en entretien évaluation année 2014

Moins d'emplois, moins de crédits de fonctionnement, moins de promotions, moins de salaire, prime d'intéressement amoindrie, la liste n'est pas exhaustive. En conclusion toujours moins, jamais mieux !

Et certains ne sont jamais contents, à l'image de la cour des comptes qui pousse l'impudence à proposer de ralentir l'avancement des fonctionnaires, et à diminuer leurs droits à congés.

Les agents en ont assez d'entendre qu'ils doivent faire plus avec moins de moyens humains et techniques.

Les agents dans les services sont arrivés à saturation et ne peuvent plus accomplir correctement leurs missions.

Les agents souffrent et n'obtiennent aucune reconnaissance professionnelle.

Seulement 70% des agents ont droit à une bonification.

Pourtant, le décret de la fonction publique permet à 90% des agents de bénéficier chaque année d'un mois de réduction.

Le contingent national de bonifications est calculé sur la base de 90 mois de réduction pour 100 agents. Ainsi, si l'on écarte les collègues non consommateurs (au sommet du grade ou en détachement), la moyenne arithmétique est l'attribution de un mois à chaque agent évalué chaque année.

Du fait de l'attribution des bonifications de deux mois à 20 % des collègues, 30 % des agents n'obtiennent aucune bonification, et se trouvent en conséquence en-dessous de la moyenne arithmétique.

Si la direction les appelle « agents normaux », ou « agents dans la moyenne », dans les faits, il n'en est donc rien, car elle les jugera comme faisant partie des 30 % les moins méritants, notamment pour les promotions.

La CFDT et la CGT rappellent leur opposition au système actuel d'entretien-évaluation, qui reste dans la logique de l'évaluation-notation. Ce système est source de frustrations, de mécontentements et de conflits préjudiciables aux agents comme aux services.

Toutefois, elles défendront les dossiers qui leurs sont présentés aujourd'hui dans l'intérêt des collègues.